

de ce que de Dieu. Ne pouvons-nous penser que ce soit pas toujours pour le bien ?

L'odieux attentat du forgeron de Feignies

CE QUE DIT LA GRAND-MÈRE

A un de nos confrères qui a pu l'interroger, Mme Hubert, mère de l'épouse du forgeron de Feignies, arrêté à Valenciennes ces jours derniers, a donné des précisions :

« On a dit que c'était vendredi dernier 23 que mon gendre avait essayé de pendre ses deux enfants, que c'était moi qui les avais vus, et que j'étais allée le décrire. Tout cela est faux. Voici les faits et acts :

« Le dimanche 22, vers 8 heures du matin, j'ai reçu la visite de Céline Philippe, veuve Deléclie, qui est la voisine immédiate de mon gendre, occupant une partie de sa maison aux Biuets.

« Elle venait me prévenir que la veille au soir, — donc mercredi 21 décembre — vers 19 heures, Hubert étant ivre, après avoir fait un grand tapage dans la maison avait pendu ses deux fillettes à la fenêtre de la chambre à coucher, puis les avait détrempées presque aussitôt.

« Il avait brisé plusieurs vitres, notamment à la porte, et était même allé en briser une remplacée le lendemain à midi — chez sa mère.

« Je suis aussitôt allée chercher les fillettes, jeudi matin, vers 10 heures, et je les ai amenées chez moi.

« Je les avais trouvées au lit tout hébétées. J'ai dû ramener en voiture l'aînée qui était malade.

« Ici, j'ai pu constater, en effet, et je l'ai fait constater aux voisins, que les deux enfants avaient des traces très nettes au cou ; Ginette portait même à la gorge, en dehors de la trace de la corde la trace d'un pouce et d'une pression de la main.

« Elles m'ont dit : « C'est papa qui nous a pendues. Puis il nous a enlevées de là... Il nous a alors mises au lit, nous a donné à boire et s'est mis à pleurer. »

« L'aînée, Marguerite, a ajouté qu'elle avait pu, quand son père l'a pendue, appuyer son pied sur un meuble qui était là. Et, en effet, elle était moins marquée que sa sœur.

« Les deux enfants racontent, comme la voisine Céline, que le père avait brisé verres et bouteilles. »

LES ASSURANCES SOCIALES

Un vœu de l'Union des Syndicats patronaux des Industries textiles de France

La Fédération industrielle et commerciale de Roubaix-Tourcoing nous communique :

Le Comité de l'Union des Syndicats patronaux des Industries textiles de France, après étude du texte relatif aux assurances sociales tel qu'il a été adopté par le Sénat :

Considérant que ce projet, outre qu'il soulève de nombreuses objections et que, par conséquent, au point de vue des modalités de fonctionnement, de l'expérience et des résultats acquis par les institutions dues à l'initiative individuelle, concurremment à l'égard des employeurs, une nouvelle étude est jugée nécessaire ;

Considérant qu'en effet que, si d'après le système adopté par le Sénat, les difficultés d'application de l'assurance sociale — immatriculation du personnel, prélèvement des cotisations ouvrières — incombent aux employeurs, ceux-ci, par contre, d'après le 7 de l'art. 20, n'obtiendraient, dans les conseils d'administration des Caisses départementales et primaires, que six mandats au moins d'administrateur contre dix au moins réservés aux salariés et aux praticiens ;

Considérant que la plus élémentaire équité commande d'attribuer aux employeurs une représentation proportionnelle à leurs propres versements, c'est-à-dire numériquement égale à celle qui est réservée aux salariés eux-mêmes ;

Considérant qu'à cet égard, il y a lieu d'invoquer le précédent du système alsacien-lorrain, d'après lequel le nombre des administrateurs patrons et ouvriers est exactement proportionnel aux versements effectués par les uns et les autres, soit pour les caisses-malades 1/3 pour les employeurs et 2/3 pour les ouvriers, et pour les caisses d'invalidité-vieillesse, moitié pour les employeurs et moitié pour les ouvriers ;

Considérant que si la présence de deux praticiens dans les conseils d'administration des Caisses n'est justifiée par les avis qu'ils peuvent être appelés à donner au point de vue technique, il serait logique de leur attribuer un rôle purement consultatif ;

Considérant également que le texte voté par le Sénat dispose que les Caisses départementales seront administrées à l'origine par un conseil de direction de dix-huit membres, dont six mutualistes, six représentants des Caisses locales et six représentants des conseils syndicaux ou ouvriers ;

Considérant qu'il est inadmissible que les employeurs et leurs organisations soient ainsi exclus des organismes qui seront chargés d'administrer à l'origine les Caisses départementales alors que tous les autres intéressés y sont représentés ;

Considérant qu'il est regrettable, qu'en ce qui touche l'invalidité-vieillesse, il n'ait pas été tenu compte des critiques formulées tant de fois contre le régime de la capitalisation, le système de la répartition répondant mieux aux conditions actuelles du marché financier ;

Buget le vœu : Que toutes les modifications indispensables soient apportées à ce projet et qu'on assure aux employeurs, dans les conseils d'administration des Caisses départementales et primaires, un nombre de représentants égal à celui des assurés, les deux praticiens appelés à faire partie des conseils d'administration n'ayant que voix consultative ;

Que la représentation des employeurs, dans les conseils d'administration d'origine des Caisses départementales soit assurée, au même titre que celle des autres intéressés ;

Et qu'il soit procédé à la mise en œuvre de ces dispositions, ainsi qu'il est indiqué dans les conclusions de l'Union des Syndicats patronaux des Industries textiles de France, en ce qui concerne la répartition des cotisations, au cas où satisfaction ne serait pas donnée aux légitimes demandes qui viennent d'être exprimées, en faveur de la loi, une collaboration vraiment efficace.

Assemblée générale de la Fédération du Nord des Gérants de débits de tabacs

La Fédération du Nord des Gérants de débits de tabacs du Nord, a tenu, jeudi, à Lille, son assemblée générale. Celle-ci se tint dans la salle de réunion de la Mairie et fut présidée par M. Caurat, président de la Fédération Nationale.

La caisse de cautionnement M. Caurat fit l'historique de la question du crédit dont l'idée première revient à la Fédération du Nord : la première proposition remonte au congrès de mars 1926 et le décret instituant cette organisation fut signé le 22 novembre 1927.

L'Etat, pour accorder un crédit aux gérants lors d'une commande a divisé le pays en trois catégories : villes à entrepôt ; villes de 5.000 habitants et autres localités.

Le montant du crédit serait approximativement de 4.000 francs. Mais l'Etat exige un cautionnement. La Fédération va donc constituer une caisse de cautionnement qui sera soustraite à la question.

M. Donpaul, commerçant M. Caurat de son brillant exposé et félicita les débiteurs d'être vus si nombreux.

Enfin, il termina en faisant un appel aux gérants pour que soit rapidement couvert l'émission de 20.000 actions faite par la Fédération pour la constitution de la Caisse de cautionnement.

La réunion fut ensuite levée.

Conseil municipal de Tourcoing

SEANCE DU VENDREDI 30 DECEMBRE

Les travaux ferroviaires. — Le règlement de voirie et de salubrité publique. — Les primes de présence aux sociétés musicales et chorales. — La discussion du budget primitif communal

Le Conseil municipal de Tourcoing s'est réuni en séance ordinaire vendredi à 18 h. 30 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Dron, adjoint-maire, entouré des adjoints. Le public est peu nombreux.

TRAVAUX FERROVIAIRES

Surfaces locales Pour permettre l'exécution à Tourcoing, d'un ensemble de travaux ferroviaires (station d'origine forcée sur le boulevard Industriel, établissement d'une gare de débord au Cymbale, construction d'un pont au passage à niveau du tilleul, construction d'un passage inférieur au droit de la rue de Bradirol, substitution d'un passage inférieur au passage à niveau de la rue du Fort), il est indispensable de créer des surfaces locales destinées à les amortir.

Deux étapes de travaux seraient prévues : la première coûterait 11.800.000 fr. ; la deuxième, 6.900.000 fr.

La contribution de principe de la ville serait de 10.000.000 fr. Il est proposé à l'assemblée de voter un emprunt de 1.800.000 fr. à la Compagnie des Chemins de fer, qui se chargera d'une partie des travaux ;

2° Mettre à charge de la ville les autres travaux ;

3° Emprunter à cet effet une somme de 8.000.000 fr., un emprunt de 1.500.000 fr. ayant déjà été réalisé en 1914.

Le montant de ces emprunts serait remboursé en 30 ans, au moyen du produit de surtaxes locales supplémentaires ;

4° Prélever la somme nécessaire, en cas d'insuffisance, sur les ressources de la ville.

La question était venue devant l'assemblée communale lors de la dernière séance mais avait été renvoyée.

LE NOUVEAU REGLEMENT DE VOIRIE

M. Dron soumet à l'approbation de l'assemblée le nouveau règlement de voirie, révisé, et coordonné dans les dispositions relatives à la voirie et à l'hygiène.

M. Inghels, au cours d'une discussion générale, souligne la nécessité de prendre des dispositions pour obliger les industriels à récupérer les saies et demande la convocation d'une commission comprenant les industriels et les représentants de la Municipalité pour trouver une solution.

M. Dron déclare que ce serait là un effort louable. Le nouveau règlement est adopté.

LES STILES AU CIMETIERE MILITAIRE

Au nom de la Commission des cimetières, M. Scaillet donne lecture de lettres échangées par la Fédération Amicale des Combattants de la Grande Guerre et l'Administration municipale, qui avait décidé de conserver l'uniformité de ces stiles.

M. Scaillet déclare que la Commission municipale a sa première décision.

Après M. Castel, M. Dron précise que le but du cimetière est de rassembler tous les corps des braves sans qu'aucune notion de religion intervienne.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

POSTES ET TELEGRAPHES

M. Dron annonce que l'expérience a montré que le coût des télégrammes est en outre 22 p. 100 et 3 p. 100 de matériel de service sera donc supprimé pendant ces heures.

QUELQUES BUDGETS

Bureau de bienfaisance. — Le projet de budget pour 1928 s'établit ainsi : Recettes : 1.514.470 fr. Dépenses : 1.500.000 fr. Excédent des recettes : 14.470 fr.

Les recettes de 1928 sur 1927 sont en augmentation de 20.500 fr. Les dépenses de 1928 sur 1927 sont en augmentation de 24.340 fr. La subvention de la ville se situe de 885.000 francs.

Adopté. Services d'assistance médicale gratuits. — Le total des recettes est estimé à 283.010 francs ; celui des dépenses à 283.396 fr. (Augmentation des recettes sur 1927 : 20.000 francs. Dépenses : 24.340 fr. La subvention demandée est de 235.010 francs.)

Hospices. — Recettes : 5.571.244 fr. Dépenses : 5.554.492 fr. Adopté.

M. Georges Vandormaele réclame l'achat d'une auto-ambulante pour l'Hôpital. M. Dron répond que l'achat est décidé et que cette auto sera prochainement mise en service.

ECOLE DES BEAUX-ARTS

Quant au traitement des professeurs de l'Ecole des Beaux-Arts, M. Dron annonce que, pour étude, la question est renvoyée à janvier prochain.

LES SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS MUSICALES ET CHORALES

Les primes de présence seront désormais incorporées dans les subventions, qui seront, suivant cette décision.

Harmonie Municipale..... 6.500+1.200=7.700 Harmonie du Blanc-Seau..... 2.500+1.200=3.700 Harmonie La Fraternelle..... 2.500+1.200=3.700 Harm. de la Croix-Rouge..... 2.500+1.200=3.700 Harmonie du Centre..... 2.500+1.200=3.700 Fanfare Les Intimes..... 2.500+1.200=3.700 Fanf. cycl. de la Maréchalie..... 3.000+1.200=4.200 Harmonie du Brun-Pain..... société nouvelle ayant un

M. Dron. — Si le département nous demandait un crédit de 23.000 fr., la question est délicate. M. Dron expose les difficultés rencontrées pour le Sénat, qui, en 1928, procédera à une démonstration d'où il serait beaucoup qu'un accord soit obtenu. Mais il faudra qu'on adopte les nouvelles méthodes, les anciens, estime-t-il, ne concourront que des résultats improbables.

M. Delobelle. — Votre présence serait utile au Comité du Nord. M. Dron. — On me considère comme un empêchement de danser en rond. On ne m'a jamais offert une place.

M. Dron clot la question en annonçant qu'une lettre sera envoyée au préfet.

LES SUBVENTIONS SYNDICALES

M. Kineen renouvelle sa protestation faite lors du dernier budget, afin que les subventions soient calculées au prorata des membres des syndicats, et ne se voient pas de cotisations, mais des salaires à ajouter-t-il.

M. Dron. — Présence votre demande, qui sera renvoyée à la Commission.

LE CAS DU CHEF DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

M. Delobelle. — Nous protestons à propos du cas du chef du secrétariat de la Mairie, qui n'a pas été mis d'office à la retraite, en violation du règlement de la Caisse de retraites. Comment approuver une liquidation de pensions alors qu'un chef a un titre intermédiaire et que, par suite, du personnel il est un chef auxiliaire. Nous retournons contre le traitement, sans faire de personnalité et suivent le règlement établi en juin 1913 par M. Dron lui-même.

M. Dron. — Le rapport est clair. La retraite sera liquidée dans la prochaine séance. J'ai besoin, pour nos grands travaux, d'une expérience administrative qui me supplie. Vous allez plus loin. Si le Conseil vous suit, et le payé retombe sur le dos des employés. Je ne puis laisser ce bureau sans chef et je serais obligé de chercher au dehors, à la Préfecture ou ailleurs, un employé. On permettra à un employé de la Mairie de Tourcoing de résister à ce projet. Vous n'obtiendrez pas de moi qu'un employé atteigne ce titre en six mois !

M. Delobelle. — En attendant, le chef du secrétariat reste.

M. Inghels. — Il est à la retraite. M. Dron. — Ce serait d'amoindrir la valeur du secrétaire général.

M. Dron. — Non. Non ! Pas de secrétaire général, sans cette affaire. Vous partez d'un mauvais principe en violant le règlement.

M. Dron. — Don ! Je demande qu'on maintienne le chef.

M. Inghels. — Vous partez d'un mauvais principe en violant le règlement. M. Dron. — Le chef du secrétariat s'occupera des expéditions.

M. Delobelle. — Combien de temps restera-t-il à la Mairie ?

LE VOTE DU BUDGET

M. Dron met d'abord au vote le traitement du chef du secrétariat. A main levée, le chiffre est voté à la majorité radicale ; les socialistes votent contre.

M. Delobelle. — Vous verrez les inconvénients. L'ensemble du budget est voté à l'unanimité. M. Dron déclare la séance levée à 10 h. 45.

EPILOGUE DU DRAME DU CHATEAU DES HOGUES

Il y a trois ans déjà, M. Lucien Deubel, ingénieur, rue 213, Faubourg Saint-Honoré, à Paris, était victime d'une tentative de meurtre de sa femme, née Waterloo, qui le blessait d'un coup de fusil au château des Hogues, à Frouberville.

La femme fut acquittée par la Cour d'assises de la Seine-Inférieure, et le divorce s'ensuivit.

Après le drame, M. Deubel informa le ministre des Régions libérées, qui se fit un devoir de réclamer des dommages de guerre exagérés pour des propriétés situées à Orchies.

M. Deubel répondit que son ex-mari avait été son mandataire et son complice dans la collection des dossiers militaires.

Tous deux, valent attribué une valeur de près de trois millions à des biens couverts en 1914 par une assurance de 40.000 francs par la société « l'Electrique Lille-Tourcoing ». M. Dron. — Nous nous sommes trouvés devant le tribunal correctionnel de Douai, qui a rendu jugé son jugement.

L'ex-M. Deubel est condamné à deux mois de prison et son mari à un mois, tous deux avec sursis. Ils sont en outre condamnés chacun à 3.000 francs d'amende, solidairement un remboursement de 121.000 francs à l'Etat, et enfin à la décharge des trois quarts des droits à dommages de guerre.

LES TRAVERSES PARTICULIERES SUR LA LIGNE DU MONGY AU NOUVEAU BOULEVARD

Par arrêté en date du 21 décembre 1927, M. le Préfet du Nord a décidé que les riverains de la route départementale n° 27, autorisés à établir des passages particuliers au travers de la ligne de tramway exploitée par la société « l'Electrique Lille-Tourcoing », restent seuls responsables des accidents pouvant résulter du fait de la traversée des voies du tramway.

LES SOUVERAINS BELGES A ST-MORITZ

Saint-Moritz, 30 décembre. — Le roi et la reine de Belges, ainsi que leur suite, sont arrivés à Saint-Moritz.

A Maubeuge. — M. Nesen, demeurant rue de l'Ermitage à Maubeuge, avait commis la même imprudence. Son fils René, âgé de 2 ans, est tombé dans un récipient d'eau bouillante et fut brûlé sur tout le corps. Le petit a succombé des suites de ce pénible accident.

Dernières Nouvelles Sportives

AUTOMOBILISME SUR LA PISTE DE LINAS-MONTLIERE M. et Mme Deley, continuant leur tentative, ont parcouru 4.000 kilomètres en 38 heures, 30 minutes, 6 secondes ; 3.009 miles en 70 heures 56 minutes ; en 72 heures, 4.838 kilomètres. Ce soir, la ronde se poursuivait normalement.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

du vendredi 30 décembre 1927

COTONS LIVERPOOL, 30 décembre. Ventes, 8.000 ; importations, 2.400 ; Amérique, hausse 2 ; Brésilien, hausse 1 ; Egyptien, hausse 1. NEW-ORLEANS, 30 décembre. Cotons Middling Upland. — Disponible, 19,92 ; Cotons à terme : sur janvier, 19,67 ; mars, 19,67-60 ; mai, 19,66 ; juillet, 19,50 ; octobre, 19,62 ; décembre, 19,65. NEW-YORK, 30 décembre. COTONS. — Cotons Middling Upland. Disponible, 20,10 ; à terme : sur janvier, 19,61-63 ; février, 19,66 ; mars, 19,70-73 ; avril, 19,77 ; mai, 19,83-86 ; juin, 19,85 ; juillet, 19,77 ; août, 19,81 ; septembre, 19,87 ; octobre, 19,18 ; novembre, 19,21 ; décembre, 19,20. COTONS. — Coton Middling Upland. Disponible, 20,10 ; à terme : sur janvier, 19,61-63 ; février, 19,66 ; mars, 19,70-73 ; avril, 19,77 ; mai, 19,83-86 ; juin, 19,85 ; juillet, 19,77 ; août, 19,81 ; septembre, 19,87 ; octobre, 19,18 ; novembre, 19,21 ; décembre, 19,20. COTONS. — Coton Middling Upland. Disponible, 20,10 ; à terme : sur janvier, 19,61-63 ; février, 19,66 ; mars, 19,70-73 ; avril, 19,77 ; mai, 19,83-86 ; juin, 19,85 ; juillet, 19,77 ; août, 19,81 ; septembre, 19,87 ; octobre, 19,18 ; novembre, 19,21 ; décembre, 19,20.

DERNIERE HEURE

AVANT LE RETOUR A L'ITALON OR

Un démenti de M. Poincaré

Paris, 30 décembre. — Selon « L'Intransigeant », M. Poincaré, interrogé à l'issue du Conseil des ministres de ce matin, sur une information de source anglaise suivant laquelle il prendrait ses vacances le 10 janvier pour se rendre à l'étranger, a répondu : « Je vous autorise à dire que toutes ces informations sont de la pure invention. »

LA BANQUE DE FRANCE

a participé aux opérations de consolidation de la lire

Rome, 30 décembre. — Le fait que la Banque de France a participé pour deux millions de livres sterling aux opérations de consolidation de la lire est favorablement commenté à Rome.

Toutefois, ce fait n'a été connu qu'à la lecture des journaux français.

Une femme mariée a le droit d'exiger de son mari un domicile distinct de celui de ses beaux-parents

Paris, 30 décembre. — Une femme mariée a-t-elle le droit d'exiger de son mari un domicile distinct de celui de ses beaux-parents ? Telle est la question qu'avait à résoudre la quatrième chambre du tribunal de la Seine.

Une femme mariée avait quitté le domicile conjugal, parce qu'elle ne pouvait s'entendre avec sa belle-mère qui habitait avec le ménage. Son mari, alléguant la crise du logement, opposait son refus à son épouse et demandait le divorce.

Commence l'Allemagne désarmée...

L'Allemagne dépense pour les 10.000 hommes de la Reichswehr, une somme équivalente à 5 milliards 400 millions de francs. La France dépense pour les 550.000 hommes de son armée une somme de 6 milliards 700 millions de francs.

Autrement dit, l'Allemagne dépense 54.000 francs pour un soldat, quand la France en dépense 12.000.

LES GÉNÉRAUX NOLLET, DUPORT TARGE ET PHILIPOT SONT MAINTENUS EN ACTIVITE DE SERVICE

Paris, 30 décembre. — Par décret rendu sur la proposition du ministre de la Guerre, le Conseil des ministres entendu, sont maintenus en activité pour l'année 1928 et placés hors cadres dans les conditions de l'article 1er de la loi du 26 décembre 1927, les généraux de division, membres du Conseil supérieur de la guerre, dont les noms suivent : Nollet, Duport, Targe et Philipot.

Une mère atteinte de folie plonge son garçon de sept ans dans une fosse à purin puis couche le cadavre sur un lit

Beaumont, 30 décembre. — Depuis la perte d'un de ses enfants, M<sup>me</sup> Tournier, 44 ans, est atteinte de folie. Elle a plongé son garçon de sept ans dans une fosse à purin, puis elle a couché le cadavre sur un lit.

Beaumont, 30 décembre. — Depuis la perte d'un de ses enfants, M<sup>me</sup> Tournier, 44 ans, est atteinte de folie. Elle a plongé son garçon de sept ans dans une fosse à purin, puis elle a couché le cadavre sur un lit.

Beaumont, 30 décembre. — Depuis la perte d'un de ses enfants, M<sup>me</sup> Tournier, 44 ans, est atteinte de folie. Elle a plongé son garçon de sept ans dans une fosse à purin, puis elle a couché le cadavre sur un lit.

Beaumont, 30 décembre. — Depuis la perte d'un de ses enfants, M<sup>me</sup> Tournier, 44 ans, est atteinte de folie. Elle a plongé son garçon de sept ans dans une fosse à purin, puis elle a couché le cadavre sur un lit.

Un étudiant tue sa cousine et se suicide

Toulouse, 30 décembre. — A Balma, banlieue de Toulouse, M. Joseph Pallies, vingt ans, étudiant en droit, a fait irruption dans l'appartement occupé par ses cousins, les époux Barbe, et sans mot dire, il a tiré deux coups de revolver sur sa cousine, dont il était très épris, puis il s'est tiré une balle dans la tête.

M. Barbe a été tué sur le coup, et le meurtrier, dont l'état est très grave, a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

SAUVETEURS RECOMPENSES

La Haye, 30 décembre. — Le Gouvernement français a décerné la médaille de sauvetage en argent au capitaine, au premier officier et aux cinq membres de l'équipage du navire néerlandais « Woldyk », de Rotterdam qui, en novembre 1926, dans des circonstances périlleuses, ont recueilli trois hommes du sloop français « Gabi » du port de Palmpol, qui avait fait naufrage.

UN AVION ATTERRI EN PLEIN DESERT EN ASIE MINEURE

Beaumont, 30 décembre. — Un avion du service de l'air s'est écrasé, au sud-est de l'Asie Mineure, dans un désert. L'équipage a été sauvé et l'avion réparé.

LINDBERGH AU HONDURAS

Belize (Honduras britannique), 30 décembre. — L'aviateur Lindbergh venant du Guatemala, a atterri à Belize.

LA TEMPERATURE FAIT RAGE A CAMAROT

Donarenez, 30 décembre. — La température fait rage à Camarot, causant d'importants dégâts parmi les viviers flottants dont plusieurs ont été brisés. Quinze cents langoustes se sont échappées.

Une tempête sévit sur les côtes orientales du Japon

Tokio, 30 décembre. — Une terrible tempête fait rage sur les côtes du Japon. La ville d'Akita, située au nord de Tokio, compte plus de 500 maisons détruites.

TROIS SOUS-OFFICIERS ALLEMANDS EN MISSION ESPIONNAIGE EN BOLIVIE

Buenos-Aires, 30 décembre. — Suivant des nouvelles de La Paz, trois sous-officiers allemands, appartenant à la mission d'instruction à Darwig, ont été par décret ministériel, renvoyés devant un conseil de guerre sous l'accusation de haute trahison à l'égard de la Bolivie.

UN FORMIDABLE INCENDIE DANS LE PORT DE NEW-JERSEY

New-Jersey, 30 décembre. — Un incendie de croûtes, en cas d'explosion de pétrole sur une jetée à New-Jersey, a détruit les jetées ; le paquebot « Seneca » venant d'Écosse, plusieurs milliers et a fortinment endommagé deux immeubles donnant par le fleuve Hudson. Les dégâts sont évalués à un million et demi de dollars.

COURTES DÉPÊCHES

— L'Assemblée des laboratoires et hôpitaux de la Côte d'Or, présidée par M. Guéhen, vice-président...

LA TEMPERATURE FAIT RAGE A CAMAROT

Donarenez, 30 décembre. — La température fait rage à Camarot, causant d'importants dégâts parmi les viviers flottants dont plusieurs ont été brisés. Quinze cents langoustes se sont échappées.

Une tempête sévit sur les côtes orientales du Japon

Tokio, 30 décembre. — Une terrible tempête fait rage sur les côtes du Japon. La ville d'Akita, située au nord de Tokio, compte plus de 500 maisons détruites.

TROIS SOUS-OFFICIERS ALLEMANDS EN MISSION ESPIONNAIGE EN BOLIVIE

Buenos-Aires, 30 décembre. — Suivant des nouvelles de La Paz, trois sous-officiers allemands, appartenant à la mission d'instruction à Darwig, ont été par décret ministériel, renvoyés devant un conseil de guerre sous l'accusation de haute trahison à l'égard de la Bolivie.

UN FORMIDABLE INCENDIE DANS LE PORT DE NEW-JERSEY

New-Jersey, 30 décembre. — Un incendie de croûtes, en cas d'explosion de pétrole sur une jetée à New-Jersey, a détruit les jetées ; le paquebot